ISSN 0992-9819

LE LIEN UFR FO

Organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires - 46, rue des Petites-Écuries - 75010 Paris - Tél. 01-44-83-65-55
www.fo-fonctionnaires.fr - contact@fo-fonctionnaires.fr

***Trimestriel N° 134 - Janvier 2020* - Supplément N° 1 à La Nouvelle Tribune N° 422**

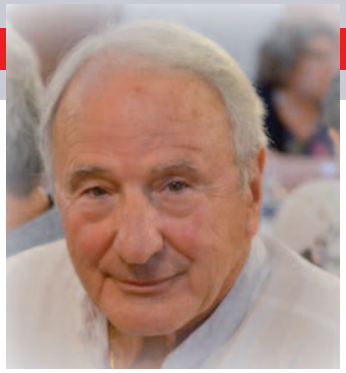

Jean-Claude BOREL
Secrétaire Général UFR-FO

édito

FO est persuadé que le modèle social français, basé sur la solidarité entre les travailleurs, les privés d'emplois et les retraités, reste source de progrès social.

C'est pour cela que nous sommes toujours attachés à la sécurité sociale, à la retraite par répartition et au financement de celle-ci par le salaire différé, c'est-à-dire par les cotisations salariales et patronales.

C'est pour cela que nous sommes opposés à la mise en place d'un système universel de retraite par points qui aboutirait à un régime sous tutelle de l'ÉTAT !

C'est pour cela que nous refusons que soient supprimés, outre les régimes spéciaux, tous les régimes existants : régime général, Agirc-Arcco, et par conséquence le mode de calcul de nos pensions.

C'est pour cela que nous allons continuer à nous battre pour maintenir et conforter les droits à la retraite dans le cadre du système actuel.

Si vous partagez ce point de vue, vous partagez alors l'analyse du Président de l'UFR-FO, du secrétaire général de la FGF-FO et du secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière.

Unis, nous gagnerons.

Le combat continue, les retraités sont dans l'action en se joignant aux manifestations et en versant leur participation financière à la FGF-FO par l'intermédiaire de la CAGNOTTE DE LA SOLIDARITÉ (voir page 6 de ce numéro).

TOUS ENSEMBLE POUR LA JUSTICE SOCIALE
TOUS ENSEMBLE CONTRE LA RETRAITE PAR POINTS, ON NE LÂCHE RIEN !!!

coup de gueule de la rédaction

Monsieur le Président de la République

Quand cesserez-vous de nous mentir ?

Roger CARRIÈRE
Membre de la Commission Exécutive

Il est vrai que depuis votre passage à l'inspection des finances, vous avez les retraités dans le collimateur, vous situant déjà dans l'optique de l'économie libérale chère à la Commission européenne. Vous aviez à l'époque considéré que le montant des retraites pesait anormalement dans le Produit National Intérieur Brut. Il est vrai aussi que votre prédécesseur, influencé par la CFDT - qui prônait déjà l'instauration d'un régime universel – s'était prononcé pour ce système. Vous avez ainsi voulu concrétiser cette orientation en formulant cette formule « simpliste » : *un euro cotisé donnera les mêmes droits à la retraite pour tous.*

Mais les études faites à partir des propositions Delevoye démontrent clairement le contraire et contribuent d'ailleurs à susciter de nombreuses interrogations, même parmi ceux qui croyaient à votre système.

Il n'est pas inutile de revenir un peu en arrière. En 1945, les promoteurs du système actuel de sécurité sociale (CNAV) ont créé un système - celui que nous connaissons - qui a fait ses preuves. Mais, au départ, il n'a été appliqué qu'aux salariés du secteur privé, avec des cotisations bâties sur une cotisation du salarié pour 2 cotisations patronales. Les salariés du secteur public, dans une optique quasiment monarchique, voyaient leurs retraites, basées sur le dernier salaire perçu, incluses dans les budgets étatiques ou para-étatiques.

Les évolutions économiques, le poids croissant des dépenses au fil des ans, ont conduit les partenaires sociaux, souvent sous la houlette de FO, à instituer des régimes complémentaires de retraite obligatoires en 1947, 1956 puis en 1961, sans compter les mesures particulières décidées après des combats syndicaux, notamment dans le secteur public, qui ont fait des retraités français actuels aux revenus parmi les plus élevés - sinon les plus élevés - en Europe (le Premier ministre l'a d'ailleurs récemment reconnu).

Si l'on peut admettre, comme précédemment, qu'en raison notamment de l'allongement de la durée de la vie, mais pas seulement, des ajustements étaient nécessaires, on aurait pu négocier des majorations de cotisations, par exemple. Mais, monsieur Le Président, vous avez préféré écouter le lobby des assurances privées, lesquelles depuis très longtemps lorgnaient sur les milliards d'euros générés par le système.

Pour faire votre démonstration vous n'avez pas hésité à citer, au cours de vos forums, des chiffres fantaisistes, ou à faire croire que rien n'était encore décidé mais que, de toute manière, la « réforme » se ferait.

Vous savez bien que votre système va se traduire par une étatisation avec, en perspective, pour tout un chacun, à travers l'évolution de la valeur du point, de voir sa retraite évoluer (par le bas, bien sûr) suivant les aléas économiques de l'époque. Observez qu'actuellement le système de retraite complémentaire (AGIRC et ARCCO) géré par les partenaires sociaux que vous ne contrôlez pas et que vous allez intégrer dans votre régime - a revalorisé, depuis le 1er novembre, le montant des retraites de 1 % alors que vous avez modulé celles de la « Sécu » par une majoration de 1 % pour les retraites (tous revenus confondus) inférieures à 2.000 euros et de 0,30 % pour les autres. Vous n'offrez aucune garantie dans votre système de retraite sur notre future retraite.

Voilà donc vers quel système de retraite vous voulez nous conduire.

Où donc est l'égalité ? Où donc est la justice sociale ? Que vont devenir nos cotisations ?

Vous profitez d'une représentation nationale qui vous est favorable pour nous imposer votre vision libérale de la retraite.

Ne soyez pas surpris si un vent de révolte souffle parmi ceux qui auront enfin compris qu'ils seront floués !

sommaire

P. 1 Édito

P. 2 Le « coup de gueule » de la rédaction

P. 3 à 6 Les retraités dans l'action

P. 7 et 8 FSPS-FO - Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020

P. 9 et 10 Dématérialisation : Une rupture d'égalité des citoyens devant le Service Public

P. 11 et 12 Travailler à égalité pour ceux qui vivent une différence

P. 13 et 14 Rubrique consommateurs : Dites non au démarchage téléphonique

P. 15 Les coups de cœur littéraires de Jean-Paul PRADY

P. 16 Calendrier des pensions
Nos permanences
Bulletin de changement d'adresse

Les retraités dans l'action

Grève du bénévolat et cagnotte de solidarité

Par Serge Lesur (aidé par des camarades de l'UFR-FO)

Les retraités sont malmenés et ignorés par le gouvernement actuel depuis plus de deux ans. Cette maltraitance vient s'ajouter à celle déjà subie depuis belle lurette sous les gouvernements précédents, et aggraver la situation de très nombreux retraités. *Last but not least*(1), le gouvernement Macron décide de s'attaquer au principe même des retraites par répartition et de la solidarité intergénérationnelle qui s'y attache. Les conséquences de cette contre-réforme sont maintenant connues (voir les nombreuses analyses et tous les communiqués de Force Ouvrière à ce sujet) et seront dramatiques pour tous les retraités et futurs retraités. Ça suffit ! Devant cette situation, les retraités de l'UFR-FO ne peuvent

qu'agir. Mais comment ? Ne travaillant plus, nous ne pouvons plus faire grève. Nous ne pouvons pas, toutefois, rester sans rien faire. Alors faisons la grève du bénévolat (sauf dans les instances syndicales… !) à compter du 5 décembre, alimentons la cagnotte de la solidarité lancée par l'UFR-FO le 6 janvier dernier, et participons massivement aux manifestations et aux rassemblements organisés partout en France dans le cadre de cette lutte (rapprochez-vous de vos UDR-FO). Nous vous proposons de lire ci-après un dossier de presse qui a été fourni le 3 décembre dernier aux médias, le communiqué de presse correspondant à cet appel et celui, plus récent, concernant la cagnotte de solidarité.

L'UFR-FO était présente parmi les manifestants du 17 décembre 2019, ici à Alençon (Orne).

(1) Last but not least : Enfin et surtout

suite page 4

Dossier de presse

Dans le cadre de la réforme des retraites, les retraités UFR-FO appellent à la grève du bénévolat !

Les retraités de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière seront dans la rue le 5 décembre prochain. En effet, nous soutenons totalement et sans réserve le mouvement de nos camarades en activité pour la défense des retraites, et principalement celles de nos enfants et de nos petits-enfants. Nous n'avons pas les moyens de stopper le travail, et pour cause. Nous cesserons donc toute action de bénévolat.

UN DROIT À PRÉSERVER

Le droit à la retraite a été obtenu grâce à nos ainés qui se sont battus pour le gagner au prix de lourds sacrifices. Aujourd'hui, ce droit on va se battre pour le garder, ensemble, grands-parents, parents, enfants et petits-enfants ; se battre pour les générations qui nous suivent mais aussi pour nous. Car nos propres pensions et retraites sont également menacées, ou au moins impactées en raison de la finalité affichée de la réforme envisagée, à savoir baisser la part des retraites dans le PIB. Une part restreinte pour plus de bénéficiaires, ce sont des parts de plus en plus petites pour chacun. **C'est donc une baisse affichée des pensions.**

Nos pensions sont déjà sérieusement rognées, toujours plus au fil des ans. Il faut que cela s'arrête.

Depuis de nombreuses années, nous alertons les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les retraités. Nos revendications sont connues ; un nombre important de lettres, de pétitions, trois audiences ministérielles dans les deux dernières années pendant lesquelles nous avons été poliment écoutés mais où nous n'avons pas été entendus ! Toutes les revendications sont restées lettres mortes, aucune réponse n'a été apportée.

CES REVENDICATIONS QUELLES SONT-ELLES ?

Elles sont nombreuses, mais juste 3 ou 4 exemples emblématiques.

Concernant **le pouvoir d'achat,** nous demandons :

- **La suppression de la hausse de la CSG** pour tous les retraités (2/3 des retraités ne sont pas concernés par les mesures Macron).
- La suppression des pénalités fiscales imposées aux retraités et liées à la famille (parents d'au moins trois enfants et parents isolés n'ayant plus s'enfant à charge).
- **La ré-indexation des pensions sur les salaires** et non plus sur les prix. Nos pensions sont quasiment gelées depuis 6 ans ! **La perte du pouvoir d'achat des retraités s'élève à 20 % sur les 10 dernières années.** Et en 2020, la revalorisation sera différenciée en fonction des revenus : ce qui est inacceptable. Nous demandons, *a minima,* le respect de la loi.

En ce qui concerne **la santé,** nous dénonçons :

- **La situation préoccupante des EHPAD** avec le coût exorbitant des séjours déconnecté du montant des pensions et des retraites, excluant ainsi un fort pourcentage de retraités qui n'en ont pas les moyens.
- **Le manque criant de personnel** de ces établissements au service d'une population vieillissante et de plus en plus dépendante (*a minima* un ratio d'un soignant pour un résident).
- **Le système de tarification à l'âge** en ce qui concerne la complémentaire santé et qui prend une telle place dans le budget des ménages (jusqu'à 15 % du budget mensuel pour un couple) que nombre d'entre eux dénoncent leurs contrats. **Nous demandons une déduction fiscale ou un crédit d'impôt** compensant cette hausse de cotisations. Sur ce sujet précis, un directeur de cabinet ministériel qui nous a récemment reçus reconnaît que « cette situation n'est pas équitable et [qu']il faudra faire quelque chose. » « Vous aurez prochainement une bonne nouvelle » nous a-t-il même déclaré. Comme pour le reste, on attend toujours « la bonne nouvelle » !

Et il y a encore beaucoup de revendications : fragilisation des personnes âgées face à la situation calamiteuse des urgences et de la médecine de proximité, la disparition et la raréfaction des services publics et leur proximité, la dématérialisation poussée à l'extrême sans alternatives pour ceux qui ne peuvent en bénéficier, les pensions de réversion, l'action sociale, etc.

LA GRÈVE DU BÉNÉVOLAT

Face à ce mépris affiché devant leurs difficultés et revendications, chacun pouvant constater que nous ne sommes ni des nantis, ni des privilégiés, **les retraités sont excédés et n'en peuvent plus.** Le mécontentement est à son comble. Notre colère, nous l'exprimons depuis longtemps et rien ne se passe, si ce n'est une dégradation continue de nos moyens. Comment faire entendre notre voix ?

Eh bien nous choisissons de nous faire entendre avec les moyens qui sont les nôtres.

Aussi, nous appelons les retraités à cesser toutes leurs activités bénévoles à compter du 5 décembre et à rejoindre les manifestants. Nous appelons à la grève du bénévolat.

D'ailleurs, quel symbole que cette grève intervienne lors de la Journée mondiale du bénévolat (instituée par l'ONU en 1985) !

Dossier de presse

En effet, **La part des séniors de plus de 65 ans représente près de 58 % du bénévolat dans notre pays.** Le bénévolat en France est très important et les retraités bénévoles représentent un rouage essentiel de la cohésion sociale. Sans le secteur associatif et ses bénévoles, c'est tout le lien social qui disparaît. En France, 38 % de la population se retrouve dans des activités bénévoles, 38 % ! C'est près de 100 heures par an effectuées en moyenne par bénévole. Culture, sport, loisirs, social, santé, défense des droits, éducation et formation, environnement… tous les secteurs de notre société sont concernés par le bénévolat.

Un retraité sur 5 est bénévole et la participation des retraités à la vie associative ne cesse de croître d'année en année. 48 % des présidents d'association sont des retraités ! L'impact économique de cette activité bénévole est considérable. Le volume global du bénévolat représente 1 320 000 à 1 420 000 emplois ETP. De plus, les associations emploient 1 837 300 salariés.

Le bénévolat est indispensable au fonctionnement de près de 90 % des associations. Et avec quelle reconnaissance ?

Aucune ! Même les frais de déplacement pour assister aux réunions, commissions, séances de travail ne sont pas remboursés ! Or c'est bien la Loi qui oblige la présence des représentants d'association dans ces instances.

Alors le gouvernement peut-il se passer de nous ?

LE JEUDI 5 DÉCEMBRE LES RETRAITÉS SERONT DANS L'ACTION ET N'ACCEPTERONT PLUS D'ÊTRE MÉPRISÉS. ILS CESSERONT TOUTE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE POUR REJOINDRE LES ACTIFS EN GRÈVE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES, RÉFORME QUI N'A POUR OBJECTIF QUE DE TIRER VERS LE BAS LES MONTANTS PERÇUS.

L'Union Fédérale des retraités – Force Ouvrière (UFR-FO) appelle tous les retraités à cesser leurs activités bénévoles et à rejoindre le cortège des actifs dès le 5 décembre 2019 !

Nos revendications sont connues mais sont toujours restées sans réponses.

Trois audiences ministérielles, un nombre important de lettres, des pétitions… toujours sans réponse. Pourquoi ?

Nous n'avons pas les moyens de stopper le travail, et pour cause, donc nous ne les inquiétons pas.

ERREUR !

Devant la baisse continue des pensions et les attaques incessantes sur leur pouvoir d'achat, les retraités veulent se faire entendre avec les moyens qui sont les leurs. Nous ne sommes ni des nantis, ni des privilégiés. Notre niveau de colère et d'exaspération est à son comble.

Contre la réforme des retraites, nous appelons les retraités à cesser leurs activités bénévoles à compter du 5 décembre 2019 et à rejoindre le cortège des manifestants.

Retraités bénévoles vous êtes un rouage essentiel de la cohésion sociale, vous représentez plus de 50 % du bénévolat en France. Le volume global du bénévolat représente 1 320 000 à 1 420 000 emplois ETP (équivalent temps plein). Alors quoi de plus parlant que de cesser ces activités en cette journée internationale du bénévolat ?

Peuvent-ils se passer de nous ?

LE 5 DÉCEMBRE 2019

LES RETRAITÉS DANS L'ACTION N'ACCEPTERONT PLUS D'ÊTRE MÉPRISÉS !

Paris, le 3 décembre 2019

suite page 6

Dossier de presse

La cagnotte de la solidarité

Depuis le 5 décembre, les salariés du public et du privé se sont mobilisés en nombre dans les rues. Partout grossissent les cortèges des manifestants à l'occasion des journées interprofessionnelles de grève pour le retrait du système universel de retraite par points.

NOUS, LES RETRAITÉS DE L'UFR-FO, CONTINUONS D'ÊTRE SOLIDAIRES DE CE MOUVEMENT…

Aujourd'hui, après plusieurs semaines, les jours de grève se succèdent et quoiqu'en disent les médias, la mobilisation reste forte. Les Français s'organisent et gardent en majorité une image positive du mouvement.

Face à cette détermination, le gouvernement joue la montre, prônant une réforme profonde sérieuse et progressive.

Mépris ou inconscience ? Derrière la protestation gronde la colère qui risque bien d'enflammer le peuple tout entier. Le gouvernement le sait, le craint, sinon pourquoi aurait-il reporté la réforme des APL en mars ?

NOUS LES RETRAITÉS DE L'UFR-FO, NOUS NE SOMMES PAS AMNÉSIQUES…

Nous avons défendu nos droits pour une société plus juste basée sur la solidarité nationale, pour nos enfants, parce que nous méritons une retraite décente après une vie de travail.

NOUS LES RETRAITÉS DE L'UFR-FO, NOUS REFUSONS « LE TRI SÉLECTIF DES GÉNÉRATIONS » SAUF POUR SAUVER LA PLANÈTE …

Nous sommes solidaires du mouvement et nous nous devons d'être au côté des grévistes qu'ils soient nés avant 1975, après 1975, entre 1980 et 1985 …

Et même si nous avons été durement rançonnés par la réforme Macron sur le taux de CSG, nous avons encore et toujours en mémoire les valeurs de solidarité nationale qui ont fait de notre société un modèle que beaucoup nous envient.

Solidarité également aujourd'hui des pensionnés de la fonction publique, par le biais de l'UFR-FO qui ouvre une grande souscription pour venir en aide aux grévistes.

Vous pouvez envoyer un chèque à l'ordre de la FGF-FO *en précisant impérativement au dos du chèque* que cette somme est versée au titre de la solidarité envers les actifs en grève à l'adresse suivante :

FGF-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

Nous en tiendrons une comptabilité scrupuleuse, puis nous vous informerons des bénéficiaires de cette solidarité.

Paris, le 6 janvier 2020

Françoise LEFEBVRE
Secrétaire Générale de la section retraités Services Publics et Santé

Services Publics et de Santé FO
Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2020 Un trou idéal pour pousser la Sécurité Sociale dans « le goulot »

Le Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale a été dévoilé le 30 septembre 2019 :

- Sans surprise, les économies sont, malgré les difficultés qu'elles ont déjà engendrées, le maître-mot de ce budget.
- Amputée d'un bon nombre de cotisations, la Sécurité Sociale voit de nouveau son fameux « trou » prendre de l'ampleur. D'où surgit la logique arithmétique : il faut réaliser des économies. Et pour cela procéder avec **« optimisation », « maîtrise », « pertinence »** *(des arrêts de travail),* etc.
- La santé devra passer par ce goulot d'étranglement. Au bord de l'asphyxie, il faudra *« sauver »* le malade.
- De préférence avec un traitement de choc.
- Contre-nature.

Même à contre-nature. En effet, alors même que la progression « naturelle » des dépenses maladies se situerait à + 4,5 % pour 2020, il faudrait faire en sorte que les dépenses progressent moins vite, avec un objectif (ONDAM[2] : Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) limité 2,3 %, alors qu'il était à 2,5 % cette année. Ce qui se chiffre en 4,2 milliards d'euros d'économies, dont, par exemple, la réalisation d'un milliard (1,045) passerait par une prétendue meilleure organisation des soins, notamment dans le domaine de la chirurgie ambulatoire et des achats. Ce qui risque de se traduire pour l'ambulatoire par un report sur le patient (et ses proches) et côté achat par des restrictions encore plus drastiques, y compris sur les compresses.

Dès le PLFSS[1] dévoilé, la Fédération FO des Personnels des Services Publics et des Services de Santé (FOSPS) a réagi, le 1er octobre : l'ONDAM[2] présenté est en complète contradiction avec les besoins financiers indispensables à l'ensemble des secteurs composant l'ONDAM[2] *(soins de ville, hôpitaux, psychiatrie, personnes âgées, handicap).* Elle a estimé que pour fonctionner et faire face aux tendances naturelles des dépenses, c'est un ONDAM[2] autour de 5 % qui est nécessaire. Et, face aux annonces gouvernementales qui ne sont que la poudre de perlimpinpin, La fédération FO SPS d'appeler toutes les structures à amplifier, soutenir, généraliser, les mouvements, les grèves en cours et à venir pour inverser cette politique d'austérité.

suite page 8

UN DÉFICIT PROVOQUÉ

L'équilibre des comptes de la protection sociale était pourtant une perspective raisonnable.

En 2018, le régime général était excédentaire de 0,5 milliards d'euros (maladie + AT[3] + vieillesse + famille), seul le fonds de solidarité faisait que les comptes globaux étaient dans le rouge de -1,2 milliards d'euros.

Ce n'est pas la fluctuation de croissance qui inverse la tendance à l'équilibre, d'autant que la situation de l'emploi s'améliore progressivement et fait rentrer, ou devrait faire rentrer les cotisations.

Ce n'est pas non plus la flambée des dépenses. Par exemple, pour l'assurance maladie, nous connaissons depuis 10 ans une situation de sous exécution de l'ONDAM[2] inscrit dans le PLFSS[1]. Et nous savons combien cette sous exécution a pesé sur les établissements publics sanitaires et médico-sociaux. La Cour des Comptes a souligné cette année l'iniquité des leviers actuels de régulation.

Alors d'où sort ce déficit ?

Une phrase obscure au bas de la page 6 du dossier de presse contient la clé : *« Le PLFSS[1] pour 2020 se situe enfin dans la continuité des décisions prises dans la LFSS pour 2019 pour clarifier les relations financières entre l'État et la sécurité sociale en matière de compensation des exonérations de cotisations, conformément aux principes établis dans le rapport remis en 2018 au Parlement, en application de l'article 23 de la LPFP ».*

En clair, depuis la LFSS 2019, le gouvernement a fait valider au Parlement l'abandon du principe de compensation par l'État des décisions d'exonération de cotisations. Sans cette décision, le régime général serait encore excédentaire en 2019 !

Au mois de février de cette année, la Ministre des solidarités et de la santé déclarait : *« tout cet étau permanent sur l'hôpital va pouvoir être desserré ».* Qu'en est-il en cet automne ?

Beaucoup d'annonces mais un ONDAM[2] hospitalier en recul.

Après « l'effort » d'un ONDAM[2] porté à 2,5 % en 2019, **nous revenons à 2,3 % en 2020, taux qui devrait être maintenu jusqu'en 2023** selon le rapport joint en annexe B du PLFSS[1] :

« … l'effort le plus important pour permettre le retour à l'équilibre de ces régimes sera réalisé sur la progression des dépenses, en particulier les dépenses d'assurance maladie entrant dans le champ de l'ONDAM[2].

…Sous l'effet de l'importance de ces économies et du maintien d'une progression de l'ONDAM[2] à 2,3 % par an sur la période 2021-2023, le solde de l'assurance maladie devrait s'améliorer continûment sur la période quadriennale. »

Le PLFSS[1] comprend de multiples annonces de mesures nouvelles. Pour la branche maladie, elles sont chiffrées à 4,6 milliards d'euros, mais les économies à réaliser pour tenir l'ONDAM[2] sont ciblées à 4,2 milliards d'euros. Pour les établissements, ces économies sont chiffrées à 1,6 milliards d'euros : 215 milliards d'euros sur l'ambulatoire et les hospitalisations évitables, 830 milliards d'euros sur la « performance interne », 585 milliards d'euros sur les achats.

Les sous-objectifs de l'ONDAM[2] sont différenciés : un effort est annoncé en particulier en faveur des EHPAD avec un ONDAM[2] médico-social à +2,8 %, à l'inverse l'ONDAM[2] établissements de santé est ramené à +2,1 % quand l'ONDAM[2] de Ville est à +2,4 %.

Pour les établissements, c'est donc un nouveau tour de vis qui est annoncé en 2020. Cela valait bien l'affichage d'un déficit…

LES PLANS D'ÉCONOMIE DEMANDÉS REPRÉSENTENT PLUS DU DOUBLE DES MESURES ANNONCÉES POUR LES URGENCES !

(1) PLFSS : Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale.

(2) ONDAM : Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie.

(3) AT : Accident Travail.

Dématérialisation :

Une rupture d'égalité des citoyens devant le Service Public

Selon l'INSEE, un Français sur six ne maîtrise pas l'informatique et 21 % de la population française n'est pas en mesure d'écrire un courriel. C'est beaucoup et on peut réellement parler de fracture sociale face au développement contraint du numérique.

Sont touchés principalement les ménages en précarité, les personnes isolées, les retraités et en particulier les personnes âgées (53 % pour les plus de 75 ans), en perte d'autonomie ou au niveau de vie modeste ou vivant seules ou en couple sans enfant.

L'évolution de notre société, dont on peut craindre qu'elle va encore davantage creuser les inégalités sociales, est sans doute, sur ce plan, un sujet de préoccupation : avec le vieillissement de la population davantage de personnes âgées risquent de se trouver décalées, dépassées et au bout du compte davantage isolées.

Dans ce contexte, la perspective d'une numérisation complète des procédures prévue pour 2022 n'est guère rassurante, au point que même le Défenseur des Droits s'est inquiété *« des conséquences d'une dématérialisation massive des procédures administratives »*.

Ainsi il est recommandé de :

- **Maintenir une voie non dématérialisée pour toute démarche administrative,**
- **Créer une clause de protection des usagers qui leur permette de ne pas être tenus pour responsable d'un problème technique,**
- **Favoriser l'usage d'un identifiant unique pour l'ensemble des services publics.**

Nous l'avons déjà écrit, mais il faut le répéter inlassablement : il est inacceptable de démanteler entièrement des services d'accueil dans les administrations au motif de la simplification des conditions d'accès à ces services publics par la voie numérique. Il s'agit d'ailleurs, n'en doutons pas, d'un prétexte pour réduire les effectifs : encore et toujours la main mise de la logique budgétaire que nous dénonçons dans ce domaine comme dans d'autres.

suite page 10

Bernard RIBET
Secrétaire National

Certes l'évolution des technologies est inéluctable et l'informatique est évidemment source de progrès. Il ne s'agit donc pas de s'enfermer dans une position passéiste mais **de réclamer haut et fort que l'on doit laisser au citoyen, à l'usager, le libre choix d'utiliser ou non la procédure dématérialisée. C'est un droit absolu.**

Nul ne doit être contraint, à cause d'une formalité imposée par la loi, à acquérir un matériel informatique et surtout de prendre à sa charge les frais de consommables – parfois élevés – pour disposer des documents, version papier.

C'est la négation même du service public que de transférer la charge sur l'usager, quand ce n'est pas l'obliger à recourir à un professionnel moyennant rémunération.

Il est urgent de prendre la mesure des conséquences de ce que l'on met en place aujourd'hui dans notre société. On ne peut contraindre une société à s'adapter à marche forcée à l'évolution de la technologie et exclure, dans le même temps, des catégories de citoyens plus fragilisés mais qui n'en sont pas moins des contribuables.

Le courrier des lecteurs

Le témoignage d'un adhérent sur le sujet de la dématérialisation

« La dématérialisation des relations avec les services publics, loin d'être accessible à tous, creuse un fossé entre nos interlocuteurs et nous, usagers des services publics. Un exemple récent m'interroge directement.

Je dois consulter au CHU de Grenoble sur prescription avec lettre à l'appui de mon médecin traitant. J'ai donc appelé le CHU ou plutôt… la plateforme vocale du dit CHU. Mon interlocuteur désincarné (un automate) - que j'ai eu après 5 minutes du désormais sempiternel « appuyer sur 1 puis sur 3 puis sur ... » - m'a fait savoir qu'il n'était plus donné de rendez-vous par téléphone. C'est ça le progrès ? Désormais, il faut faire la demande par mail à une adresse compliquée - que je n'ai pas saisie du premier coup (donc rappel et itération de toute la procédure) - en donnant son identité, l'objet de la demande et un numéro de téléphone. De plus, il faut joindre au mail la lettre du médecin traitant, les précédents examens qui datent de 5 ans, les radios éventuellement (comment on fait ? je ne sais pas scanner une radio). Et on vous rappellera quand le service aura pris connaissance de votre dossier.

J'attends que l'on me rappelle… depuis 5 jours !

Alors je me mets à la place de ceux qui n'ont ni mail, ni scanner, ni même ordinateur et qui doivent trouver une personne pour effectuer ces démarches à leur place ! Où va-t-on ? C'est ça la modernisation des Services Publics ? »

Travailler à égalité pour ceux qui vivent une différence 20e Journée Nationale Travail et Handicap

Le 19 novembre, Yves Veyrier, Secrétaire Général de la Confédération Force Ouvrière, ouvre cette journée nationale Travail et Handicap qui s'inscrit dans la semaine nationale du Handicap !

Il précise que plus de 500 000 chômeurs sont porteurs d'un handicap (2 fois plus que de chômeurs valides) ; cela engendre une situation de pauvreté.

De plus, la moitié des personnes prêtes à faire valoir leurs droits à la retraite ne sont déjà plus en activité.

C'est pourquoi, FO est demandeur de négociations interprofessionnelles. Il est indispensable de renforcer le dialogue social sur cette thématique. Le maillage FO en matière de handicap est une chose indispensable pour négocier.

Les 17 à 18 000 implantations FO sur le territoire doivent avoir leur correspondant Handicap ainsi que les 20 à 25 000 dans la Fonction Publique.

C'est sur ces appuis que :

- FO demande à relever l'obligation d'emploi de travailleurs porteurs de handicap de 6 à 7 %,
- FO demande le maintien dans l'emploi après 50 ans,
- FO travaille sur l'aide au trajet domicile/travail… et l'aide au logement qui est à parfaire,
- FO est favorable au rapprochement Pôle emploi et Cap emploi.

Ne rien lâcher !
Développer la culture de la différence, c'est un levier, un progrès qui profite à tous

Françoise LEMAULF
Secrétaire Nationale
UFR-FO

Le référent handicap dans les entreprises et dans la Fonction publique, le correspondant dans les CFA permettent le maintien dans l'emploi ; c'est pour cela que l'implication des entreprises doit être plus forte.

Anne Baltazar, Conseillère confédérale en charge du handicap, présente le guide FO. Elle en remet un exemplaire à la secrétaire d'état aux personnes handicapées Sophie Cluzel.

Il est disponible sur le site **http://handicap.force-ouvriere.org/fr/le-site-referent-sur-le-handicap-au-travail.html.**

Il sera intégré dans la formation syndicale.

Il comporte des aides, des outils pour aider à agir :

- Un répertoire des acteurs en la matière,
- Une aide à la négociation,
- Il donne les consignes, les bonnes pratiques FO.

Il est indispensable de porter la revendication FO partout. Pour cela les référents sont un précieux soutient. Le référent est informateur, coordonateur des actions du département.

∞∞∞∞∞∞∞∞

Diane Cabouat, vice-présidente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), précise les travaux de cet organe consultatif créé en 1975. Composé d'associations (familles et handicapés eux même), de grandes institutions et de personnes qualifiées, il a pour mission de participer à l'élaboration des politiques en la matière ; Il rend un rapport annuel sur l'état des lieux, et sur l'étude des éléments de lois et décrets

Depuis 2017, un responsable est nommé dans chaque ministère.

Enfin, une conférence internationale des droits des handicapés a lieu depuis peu.

suite page 12

∞∞∞∞∞∞∞∞

Puis il est important dans cette journée d'évoquer la retraite des travailleurs porteurs de handicap et les financements possibles pour améliorer leurs conditions de travail. Un point sera fait sur le rapprochement pôle emploi et cap emploi afin de favoriser le maintien dans l'emploi de tous les travailleurs.

Les travailleurs handicapés n'ont pas souvent des carrières complètes.

La réforme qui se profile n'est pas claire en la matière. Or, si on leur accorde le calcul sur les 10 meilleures années, ce serait assouplir les conditions pour l'accès à la retraite.

La retraite anticipée est possible lorsqu'on est porteur d'un taux d'incapacité de 50 %. Cependant, un assouplissement sur la durée cotisée serait souhaitable. Elle est trop élevée pour eux.

De plus, il faudra réfléchir à l'impact sur les aidants. Prendre en compte la perte sur la pension pour les aidants serait légitime.

Nous constatons que les départs anticipés (150 000 en 2018), concernent les assurés handicapés (200 personnes), les personnes atteintes d'incapacité permanente, les travailleurs de l'amiante, et ceux qui relève de la pénibilité. Ces travailleurs ont une différence d'espérance de vie de 5 ans !

Le défenseur des droits Patrick Gohet affirme qu'il faut s'appuyer sur la convention internationale des handicapés pour faire évoluer les lois. Le handicap est la première cause de saisine du défenseur des droits.

∞∞∞∞∞∞∞∞

L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) pour le privé et le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique) sont alimentés par les pénalités appliquées aux employeurs qui n'atteignent pas le taux de 6 % d'emplois de travailleurs handicapés.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit faire état du nombre de travailleurs handicapés, d'emplois sous réserve, et inaptitudes particulières dans l'entreprise.

La Fonction publique atteint un taux de 5,6 % et alimente donc le FIPHFP…

Le secteur privé est plus proche des 6 %.

Faudra-t-il dans un avenir proche réfléchir à trouver d'autres ressources en portant par exemple l'obligation d'emploi à 7 % ?

∞∞∞∞∞∞∞∞

CHEOPS (Conseil National Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés), représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

Le rapprochement Cap emploi et Pôle emploi semble être porteur. La gouvernance est à parité. Les travaux effectués depuis l'été 2018 semblent renforcer les compétences.

∞∞∞∞∞∞∞∞

Enfin la prévention de la désinsertion professionnelle prend toute son importance. C'est ce qui concoure au maintien dans l'emploi d'origine ou le reclassement dans une filière ou autre service. C'est le service santé qui interpelle le plus souvent.

Un Cap emploi par département est nécessaire.

Comète France Association, loi 1901, allie emploi/personne/santé. C'est une structure pour dépendance élevée. Le premier concept tient dans le fait d'agir précocement, dès les défaillances de santé. Dès qu'une hospitalisation est connue, une équipe est implantée dans l'établissement pour agir.

L'approche est globale. La situation, l'emploi, mais aussi la famille et l'entourage (logement, etc…) sont appréhendés dans leur ensemble.

L'action est continue. Le suivi du patient est assuré partout où il est durant 1 an.

Puis il faut actionner l'assurance maladie, l'AGEFIPH, le FIPH pour le financement.

Les résultats sont très bons : 80 % des personnes sont maintenues dans l'emploi, 51 % dans les 6 mois de la sortie d'hôpital, et 9/10 ont un emploi dans les 2 ans…

∞∞∞∞∞∞∞∞

Le médecin du travail a obligation de voir tous les salariés de l'entreprise, y compris les personnes handicapées. Si l'obligation n'est pas respectée, il y a discrimination.

Les organisations syndicales peuvent aider à faire respecter les droits du salarié handicapé.

50 % des bénéficiaires de Cap Emploi ont plus de 50 ans. Avec la réforme des retraites, cela peut changer… c'est souvent le management et les conditions de travail qui engendrent des handicaps.

La disparition des CHS-CT n'arrangera pas les choses…

Anne Baltazar clôture cette journée en affirmant qu'il faut renforcer le dialogue social pour l'insertion des travailleurs handicapés.

L'aménagement des postes de travail, le matériel doit être financé. L'accessibilité du trajet domicile/travail et le logement doivent être étudiés.

Nous revendiquerons pour que l'allocation adulte handicapée ne soit pas intégrée au revenu universel d'activité.

Quel que soit le sort des retraites, revendiquons la prise en charge par l'employeur des cotisations retraites supplémentaires sur le temps partiel des travailleurs handicapés.

Et de conclure :

Utiliser le droit commun à minima et mettre en œuvre des actions spécifiques autant que de possible…

Dossiers consommateurs

par Maryse MECOCCI
Secrétaire Nationale

Dites non au démarchage téléphonique

Les associations de consommateurs lancent une pétition. Alors que l'Assemblée nationale va prochainement discuter en deuxième lecture une proposition de loi sur le démarchage téléphonique, l'ADEI, **l'AFOC**, la CSF, le CNAFAL, la CLCV, Familles rurales, l'UFC-Que Choisir, et l'UNAF, tirant les conséquences de l'exaspération des consommateurs et des litiges issus des appels commerciaux non désirés, s'unissent et lancent une pétition « démarchage téléphonique interdisons le fléau ».

La recrudescence du démarchage téléphonique, dénoncée par les associations et les autorités (Médiateur National de l'Énergie, autorité de contrôle prudentiel) exige une action ferme des pouvoirs publics pour couper court aux pratiques toxiques. Pourtant, en l'état, le texte souffre cruellement d'ambition et risque même d'aggraver la situation, d'où notre appel à la mobilisation des consommateurs, premières victimes d'un véritable harcèlement commercial.

Mais au-delà de l'atteinte à la tranquillité des personnes, l'enjeu est également financier dès lors qu'il existe une liaison dangereuse entre démarchage téléphonique et litiges de consommation. En effet, les secteurs qui recourent le plus au démarchage sont ceux qui concentrent les litiges de consommation avec des montants qui peuvent être très significatifs (travaux de la maison, rénovation énergétique, fourniture d'énergie, assurances).

Proposition de loi en l'état : un remède pire que le mal. Non seulement en l'état le texte cautionne la logique du droit d'opposition (opt-out) de Bloctel, dont l'inefficacité est notoirement constatée par les consommateurs, mais en outre il élargit les

possibilités de dérogation à l'interdiction du démarchage téléphonique pour les personnes inscrites sur Bloctel. En effet, toutes les entreprises avec lesquelles le consommateur inscrit à Bloctel a ou a eu une relation contractuelle pourraient le démarcher : « un contrat un jour, démarché toujours ! »

Face au fléau que constituent les appels commerciaux non désirés, la pétition lancée aujourd'hui par les associations appelle les parlementaires à interdire purement et simplement cette pratique **(VOIR LA PÉTITION CI-APRÈS).**

Extraits du communiqué de presse de l'AFOC à Paris le 21 janvier 2020.

Vous pourrez lire l'intégralité du communiqué sur le site de l'AFOC (association FO Consommateurs) ou en vous connectant sur le site de la Confédération Force Ouvrière.

PENSEZ QU'EN ÉTANT ADHÉRANT À L'UFR-FO VOUS POUVEZ SOLLICITER L'AFOC DE VOTRE DÉPARTEMENT À L'UD-FO, EN CAS DE BESOIN.

suite page 14

PÉTITION

AFOC
141, avenue du Maine
75014 PARIS
afoc@afoc.net

Démarchage téléphonique

Interdisons le fléau !

Avec la recrudescence du démarchage téléphonique, l'exaspération des Français est à son comble. Pire, les secteurs qui y ont recours sont aussi ceux qui concentrent le plus de litiges de consommation (travaux de la maison, rénovation énergétique, fournisseurs d'énergie, assurances). Les pouvoirs publics doivent rompre avec la complaisance et interdire les appels non désirés !

Véritable harcèlement commercial, le démarchage téléphonique n'a pas été limité par le dispositif Bloctel, qui, près de 4 ans après sa mise en place, s'avère inefficace en raison de dérogations bien trop extensives et de sanctions non réellement dissuasives.

La prospection téléphonique est le seul système de démarchage individualisé où le consentement par défaut du consommateur est admis. Pour les courriels ou les SMS, c'est le système de « l'opt-in » qui est retenu (le consommateur doit expressément accepter de recevoir des sollicitations). Cette interdiction des appels non désirés s'étend en Europe où après l'Allemagne, le Royaume-Uni a basculé vers l'opt-in face à l'échec de la liste d'opposition.

Face au fléau que représente le démarchage téléphonique non désiré pour les consommateurs, nous demandons aux pouvoirs publics d'interdire purement et simplement cette pratique.

Nom :.....

Prénom : .....

Adresse mail : .....

Signature

En respect des règles de protection de vos données personnelle édictées par le RGPD, j'autorise l'AFOC à utiliser mon nom et adresses pour les besoins strictement limités à la pétition.

Votre contact pour l'exercice de vos droits d'accès, rectification, opposition et effacement est François Schmitt : fschmitt@afoc.net

Date : Signature :

Coups de coeur

de Jean-Paul PRADY
Secrétaire National

LA ROBE DE MARIÉ de Pierre LEMAITRE

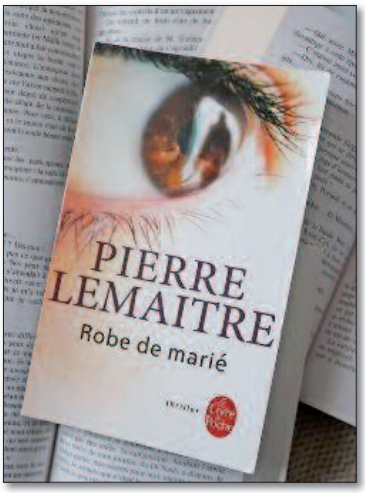

Non, il n'y a pas de faute d'orthographe dans le titre, vous découvrirez la raison à la fin de l'ouvrage.

Nous ne doutons plus du talent de Pierre Lemaitre, il nous étonne une nouvelle fois par son écriture et son imagination.

L'auteur nous narre une histoire machiavélique, il m'est impossible de vous résumer toute l'histoire sans en déflorer l'haletant suspens.

Je peux seulement vous dire que ce livre est en trois parties, que l'on pourrait appeler :

1- la descente aux enfers

2- l'autre versant de la descente

3- le dénouement

Je peux aussi vous livrer quelques mots en guise de mise en bouche !

L'héroïne s'appelle Sophie, elle est mariée avec Vincent, le ménage est heureux et mène une vie bourgeoise dans un bel appartement.

Tout commence par quelques oublis de Sophie, puis de véritables trous de mémoires qui la plongent dans le stress, la dépression et enfin la folie meurtrière et la fuite.

Difficile de lâcher ce livre une fois commencé, il est de la même veine que les meilleurs Hitchcock.

LA DISPARITION DE JOSEF MENGELE

par Olivier GUEZ - Prix RENAUDOT 2017

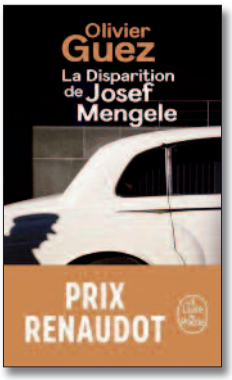

Ce livre nous relate la fuite et la traque en Amérique latine du trop célèbre médecin tortionnaire d'Auschwitz.

Rare SS non tatoué, il est arrêté par les Américains mais pris pour un simple soldat, il sera libéré quelques semaines plus tard et organisera sa fuite.

Il se réfugie en Argentine où le régime de Péron accueille avec bienveillance les nazis en exil.

Ce roman extrêmement bien documenté dévoile le fonctionnement des réseaux nazis et des complicités dont ils bénéficient ainsi que les aides financières de la puissante famille industrielle dont est issu Mengele.

Ces nazis n'ont aucun regret, aucun remords, ils revendiquent leurs actes et leur adhésion à l'idéologie de la primauté de la race. Ils espèrent même reprendre très vite le pouvoir en Allemagne.

Mais la traque s'organise particulièrement avec le MOSSAD dont le coup d'éclat sera l'enlèvement et le procès d'Eichmann. Le MOSSAD est également sur la trace de Mengele, l'obligeant à s'enfuir à nouveau, d'abord au Paraguay puis au Brésil. Le médecin d'Auschwitz se terrera dans l'inquiétude et la peur jusqu'à sa mort en 1979.

Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 134
janvier 2020
Supplément n° 1
à « La Nouvelle Tribune »
N° 422 - DÉCEMBRE 2019

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction :
Sylvie ARMENTIER

C.P.P.A.P. 0120 S 05458

VINCENT IMPRIMERIES TOURS

Calendrier des pensions 2020

MOIS	PENSION
JANVIER	30 janvier 2020
FÉVRIER	27 février 2020
MARS	30 mars 2020
AVRIL	29 avril 2020
MAI	28 mai 2020
JUIN	29 juin 2020
JUILLET	30 juillet 2020
AOÛT	28 août 2020
SEPTEMBRE	29 septembre 2020
OCTOBRE	29 octobre 2020
NOVEMBRE	27 novembre 2020
DÉCEMBRE	23 décembre 2020

CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 PARIS
e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Les permanences 2020 se tiendront

les 1er et 3e mardi de chaque mois de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

Pour les renseignements téléphoniques ainsi que pour les consultations au siège, vous devez téléphoner aux horaires indiqués ci-dessus.

Tél. : 01.44.83.65.55

Adresse mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS *pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail :* **ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55**

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat d'appartenance : .....

Ancienne adresse : .....

.....

Nouvelle adresse : .....

.....

Adresse Mail : .....

À ..... le 2020

(signature)